

DEPARTEMENT DES
ALPES MARITIMES



COMMUNE DE
VilleneuveLoubet

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Lionnel LUCA, Maire de la Commune de Villeneuve Loubet, certifie que les avis d’enquête publique des procédures de la modification de droit commun n°7 et de la déclaration de projet n°2 du Plan Local d’Urbanisme approuvé le 26 septembre 2013 et modifié ont été affichés **le 03 novembre 2023** :

- à la Mairie Principale, place de la République (panneau d’affichage extérieur),
- à la Mairie Annexe, 149 avenue Jacques-Yves Cousteau (panneau d’affichage extérieur),
- au Service de l’Urbanisme, 2 avenue des Rives (panneau d’affichage extérieur).

Cet affichage sera effectué jusqu’au 22 décembre 2023 inclus.

Les mêmes avis ont également été publiés sur le site Internet de la Commune www.villeneuveloubet.fr à la même date.

Fait à Villeneuve Loubet, le 13 novembre 2023.



Lionnel LUCA

Maire de Villeneuve-Loubet
Vice-Président de la Communauté
D’Agglomération Sophia Antipolis

**DEPARTEMENT DES
ALPES MARITIMES**



**COMMUNE DE
Villeneuve Loubet**

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Lionnel LUCA, Maire de la Commune de Villeneuve Loubet, certifie que l’avis d’enquête publique de la procédure de la modification de droit commun n°7 du Plan Local d’Urbanisme approuvé le 26 septembre 2013 et modifié a été affiché depuis le 03 novembre 2023 :

- à la Mairie Principale, place de la République (panneau d’affichage extérieur),
- à la Mairie Annexe, 149 avenue Jacques-Yves Cousteau (panneau d’affichage extérieur),
- au Service de l’Urbanisme, 2 avenue des Rives (panneau d’affichage extérieur).

Il a été procédé à ces affichages ainsi qu’à la publication de cet avis sur le site Internet de la Commune www.villeneueloubet.fr du 03 novembre 2023 au 22 décembre 2023 inclus, soit quinze jours avant et pendant toute la durée de l’enquête.

Pour faire valoir ce que de droit,

Fait à Villeneuve Loubet, le 26 décembre 2023.



Lionnel LUCA

Maire de Villeneuve Loubet
Vice-Président de la Communauté
D’Agglomération Sophia Antipolis

Appels d'offres

nice-matin

Vendredi 24 novembre 2023

29

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2023 à 0,83 € HT pour les Alpes-Maritimes. Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

AVIS D'APPELS



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

AOT

Identification de la collectivité : Conseil départemental des Alpes-Maritimes
Identification de l'autorité portuaire : M. le Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
Nom et adresse officiels de l'autorité portuaire : M. le Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, CADAM, 147, boulevard du Mercantour, B.P. 3007, 06201 Nice Cedex 3.
Objet : Le Département des Alpes-Maritimes lance un appel à propositions en vue d'attribuer une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) pour l'occupation d'un atelier dénommé « Local 5 » de 36m² en rez-de-chaussée et une mezzanine de 28m² dans le bâtiment A sur le port départemental de Villefranche-Darse. Toute activité tertiaire, commerciale ou artisanale en lien avec le nautisme et le domaine maritime est autorisée dans ce local.

Lieu d'exécution : Port de Villefranche-Darse, Alpes-Maritimes.

Visite des lieux : x oui non

La visite des lieux est obligatoire. Elle sera réalisée en présence d'un agent représentant l'autorité portuaire de la capitainerie du port de Villefranche-Darse (1, chemin du Lazaret - 04.89.04.53.70)

Forme de l'AOT : La présente autorisation est personnelle, précaire et révoquable.

Une AOT étant accordée intuitu personae, l'occupant précaire ne pourra en céder les droits en résultant à qui que ce soit.

Obligations pour candidat : Fournir le dossier complet ainsi que les pièces requises dans les délais impartis précisés dans la procédure de sélection des occupants et être à jour de ses paiements à la Régie des ports.

Durée de l'AOT : Cet appel à propositions a pour objet exclusif la conclusion d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public départemental pour l'exercice d'une activité quotidienne à compter de la signature de l'AOT et jusqu'au 31/12/2026.

Redevance : La redevance annuelle comprend une partie fixe et une partie variable en application du Code général de la propriété des personnes publiques (article L. 2125-1).

Le montant de la partie fixe révisable chaque année en fonction des évolutions tarifaires du barème public des redevances du port départemental de la Darse.

La part fixe de la redevance (selon tarifs 2023) s'élève à un montant total de 6 497,28€ TTC/an.

La part variable sera proposée par le candidat selon les modalités précisées dans le dossier de consultation.

Remise et contenu du dossier remis aux candidats

Le dossier, remis gratuitement, comprend les documents suivants :

- Le règlement de sélection des occupants et ses annexes (dont dossier à compléter par les candidats).

Le dossier peut être récupéré à l'adresse suivante sur simple demande par voie électronique à l'adresse : portvillefranchedarse@departement06.fr.

Ou sur le site internet des ports départementaux : ports-villefranche.departement06.fr.

Date limite de remise des propositions :

Le dossier complet devra parvenir avant le 08/12/2023 à 12 heures.

Modalités de remise des dossiers :

Le dossier constitué devra être envoyé par courrier, en veillant à recevoir en retour l'accusé de réception ou bien être déposé directement à l'adresse suivante :

Régie des ports départementaux de Villefranche-sur-Mer

Port de Villefranche Darse - Capitainerie

1 Chemin du Lazaret

06230 Villefranche-sur-Mer

Téléphone : 04.89.04.53.70

Ou par voie électronique à l'adresse suivante : portvillefranchedarse@departement06.fr

Demandes de renseignements complémentaires :

Les demandes devront parvenir au plus tard dix jours avant la date limite de remise des propositions par écrit à l'adresse suivante :

Adresse électronique : portvillefranchedarse@departement06.fr



Commune de La Trinité (06)

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Cession d'un ténement foncier (hors champ d'application du code de la commande publique du 01/04/2019)

Identification du propriétaire :

Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur

Immeuble Le Noailles

62/64, La Canebière

CS10474

13001 MARSEILLE

Tél : 04.96.11.70.00

Objet de la présente consultation :

Cession d'un ténement foncier pour la réalisation de logements en mixité sociale et un reposit sur la commune de La Trinité (06).

L'EPF souhaite céder un ténement foncier, représentant environ 1 848 m².

Le prix prévisionnel de vente du foncier est stipulé dans le règlement de la consultation en phase 1 et sera mis à jour dans le règlement en phase 2.

Lieu de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le site internet de l'EPF : <https://consultation.epfprovencealpescotedazur.fr>

Rubrique « Appel à projets ».

En cas de dysfonctionnement lié au téléchargement complet du dossier, veuillez contacter la personne suivante :

Mme Pauline LONGUEVILLE :

p.longueville@epfprovencealpescotedazur.fr ou 04.88.00.40.94

Date limite de remise des candidatures :

Le vendredi 09 février 2024 à 12 h 00

Lieu de remise des candidatures :

EPF Provence - Alpes-Côte d'Azur

Immeuble Le Noailles - 2^{ème} étage

CS10474 - 62/64 La Canebière

13001 Marseille

La remise des candidatures et des offres sera réalisée uniquement sur support papier (et copie sur support informatique).

La transmission par voie électronique ou par fax ne sera pas acceptée.



APPEL DE CANDIDATURES

Publication effectuée en application des articles L 143-7-2 et R 142-3 du Code rural et de la pêche maritime

La SAFER Provence-Alpes-Côte d'Azur attribue par rétrocession, échange, substitution tout ou partie des biens suivants :

Ref. XA 06 23 0258 01 (CR) Libre

Fontan : 1 ha 35 a 38 ca : - 'Acqua fredda': B- 49(D)- 51(D) - 'Monti': Q- 119 - 'Prai': Q- 56 Urbanisme : R.N.U

Ref. AS 06 23 0256 01 (LR) Libre (Avec bâtiment)

Pierles : 2 ha 92 a 34 ca : - 'Escouliera': A- 314 - 'La colette': A- 324- 328 - 'La rousse': A54 - 'Les blanches': A- 32 - 'Raynier': A- 431- 444- 451- 457 - 'Rubis': A- 167- 195- 196- 201- 202- 203- 219- 225 - 'Vigne rousse': A- 508- 518

Urbanisme : R.N.U

Ref. XA 06 23 0000 01 (LR) Libre

Rigaud : 7 ha 84 a 15 ca : - 'Collet du caire ouest': F- 377 Urbanisme : Carte communale - non constructible

Ref. XA 06 23 0257 01 (CR) Libre

Seorge : 6 ha 89 a 58 ca : - 'Beula': I- 435 - 'Bonde de gaba': P- 16 - 'Bonde de mairissetta': I- 125 - 'Cafegug': I- 482 - 'Cian de monion': O- 729 - 'Gua': I- 450 - 'Merimo': J- 437- 438- 470- 473- 481- 486 - 'Poggi sovran': I14- 16 : - 'Rou supérieur': O- 359 - 'Sous la comagne': H- 379

Urbanisme : R.N.U

Les personnes intéressées devront faire connaître leur candidature par écrit (merci de préciser son n° de téléphone) au plus tard le 10/12/2023 à l'adresse ci-dessous ou des compléments d'information pourront être obtenus :

SAFER Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nice Leader - Immeuble Appolo, bât A - 5^e étage 64 - 68, avenue Valéry Giscard d'Estaing, CS 93254 06205 Nice Cedex 3 (Tél : 04.88.78.00.06).

Posté à Nice, le 21 novembre 2023

Légales

DIVERS

Maitre Alexandre SANTONI

Notaire

Bancarello, route de Sartène, 20169 Bonifacio

Alexandre.santoni@notaires.fr

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 6 septembre 2012, M^{me} Christine Marie Joséphine GRISCELLI, en son vivant retraitée, veuve de M. Antoine Félix CASANOVA, demeurant au Cannet (06110), résidence Dolce Farmiente, 29, avenue Dolce Farmiente.

Née à Bonifacio (20169), le 25 juin 1935. Décédée au Cannet (06110) (France), le 13 mai 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Bernadette ROUMIEU, notaire au sein de la société civile professionnelle « Stéphane VOUILLO, Marie-Louise GANTELME-TRASTOUR, Cyril CIPOLINI, Jean-Louis BOUYSSOU, Pierre RICCI » titulaire d'un office notarial à Cannes (Alpes-Maritimes), 25, rue des Serbes, le 6 juillet 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Alexandre SANTONI, notaire à Bonifacio (20169), Bancarello, route de Sartène, référence CRPNC : 20016, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de Nice de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AVIS ADMINISTRATIFS

Préfecture des Alpes-Maritimes

Communes de Carros du Broc

AVIS

Prescription de la modification n°3 du Plan de Prévention des Risques naturels (PPR) prévisibles d'inondation de la basse vallée du Var (secteur Z.I. Carros - Le Broc) sur les communes de Carros et du Broc

La modification n°3 du Plan de Prévention des Risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations de la basse vallée du Var (secteur Z.I. Carros - Le Broc) sur les communes de Carros et du Broc a été prescrite par arrêté préfectoral n°2023-070 du 17 août 2023.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer est chargée d'instruire et d'élaborer le plan.

L'arrêté est consultable en mairie de Carros site au 2, rue de l'Ésuière, en mairie du Broc site 1, place de l'Hôtel de Ville, au siège de la Métropole Nice Côte d'Azur situé au 5, rue de l'Hôtel de Ville à Nice et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) - service déplacements risques sécurité / pôle risques naturels et technologiques - au centre administratif départemental à Nice.

Pour toute information concernant l'élaboration de ce PPR, il convient de se rapprocher de la DDTM - pôle risques naturels et technologiques, ou de la contacter par courrier à l'adresse suivante :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes, pôle risques naturels et technologiques, au centre administratif départemental des Alpes-Maritimes - 147, boulevard du Mercantour - 06286 Nice Cedex 3, ou par courriel à l'adresse suivante :

ddtm-concertation-ppr@alpes-maritimes.gouv.fr

AVIS D'ENQUÊTES

COMMUNE DE VILLENEUVE-LOUBET

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Prescrivant l'enquête publique relative à la modification de droit commun n° 7 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de VILLENEUVE-LOUBET

Par arrêté n° ARR2023-745 en date du 27 octobre 2023 le Maire de Villeneuve Loubet a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification de droit commun n° 7 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 26 septembre 2013, modifié le 17 mars 2015, le 11 février 2016, le 30 juin 2016, le 25 septembre 2018 et le 29 septembre 2021.

À l'issue de l'enquête publique la modification n° 7 du Plan Local d'Urbanisme sera soumise au Conseil Municipal pour approbation.

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) Provence-Alpes-Côte d'Azur a rendu son avis en date du 18 octobre 2023 sur l'évaluation environnementale commune du projet. Cet avis, joint au dossier d'enquête, est également consultable sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur (DREALPACA) : www.paca.developpement-durable.gouv.fr.

Madame Marie-Claude CHAMBOREDON, Docteur en sociologie, consultante en retraite, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, et Madame Claude COHEN, en qualité de Commissaire enquêteur suppléant, par décision du Tribunal Administratif de Nice en date du 22 septembre 2023.

L'enquête se déroulera du 20 novembre 2023 à 8 h 30 au 22 décembre 2023 à 17 h 00 au service urbanisme, situé 2, avenue des Rives à Villeneuve-Loubet, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 dans les conditions d'accueil du service (sur rendez-vous préalable pris au 04.92.13.44.08 ou par e-mail à l'adresse suivante : raf.urbanisme@villeneuveloubet.fr).

Pendant la durée de l'enquête, un dossier en version numérique sera consultable gratuitement sur un poste informatique mis à disposition du public aux conditions, jours et horaires précisés.

Pendant cette même période, une version numérique du dossier d'enquête publique sera consultable 7 jours/7 et 24h/24 sur le site internet de la Commune de Villeneuve Loubet : www.villeneuveloubet.fr/urbanisme.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier de modification n° 7 du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête, ou adressées par voie électronique à raf.urbanisme@villeneuveloubet.fr, et par écrit à :

Madame le commissaire enquêteur, Modification n°7 du PLU
Hôtel de Ville Place de la République 06270 Villeneuve Loubet

Les observations adressées par courrier postal ou électronique devront parvenir au commissaire enquêteur dans les délais de l'enquête, soit au plus tard le 22 décembre à 17 h 00.

Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations sur un registre d'enquête complémentaire, au Pôle Culturel Auguste Escoffier (salle d'action culturelle), 30, allée Simone Veil, 06270 Villeneuve Loubet :

- Vendredi 8 décembre 2023 de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

- Vendredi 22 décembre 2023 de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Son rapport et ses conclusions, lesquels seront remis dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête publique au maire de Villeneuve Loubet, seront tenus à la disposition du public au service urbanisme pendant 1 an.

Les demandes d'informations sur le dossier de Modification n°7 peuvent être formulées auprès de Madame Isabelle CROUZET, Chef du service Urbanisme au 04 92 13 44 08 ou par voie électronique à raf.urbanisme@mairie-villeneuveloubet.fr.

Le Maire.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale concernant le projet de création d'un parc de stationnement au vallon de l'Autel à Théoule-sur-Mer

Demandeur : Mairie de Théoule-sur-Mer

Le Préfet des Alpes-Maritimes,

Chevalier de la Légion d'Honneur

informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Théoule-sur-Mer à une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour le projet de création d'un parc de stationnement au vallon de l'Autel, du vendredi 8 décembre 2023 à 9h00 au vendredi 12 janvier 2024 16h30.

Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie de Théoule-sur-Mer, 1, place du Général Bertrand, 06590 Théoule-sur-Mer.

Par décision n°E2300024/06 de la Présidente du tribunal administratif de Nice, Mme SCHWEITZER Patricia, est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête publique.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de Théoule-sur-Mer, 1, place du Général Bertrand, 06590 Théoule-sur-Mer, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture des bureaux en mairie de Théoule-sur-Mer, 1, place du Général Bertrand, 06590 Théoule-sur-Mer, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, qui les joindra au registre. Toutes observations pourront également être envoyées par message, durant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante : ddtm-assainissement@alpes-maritimes.gouv.fr

Elles seront tenues à la disposition du public au lieu de l'enquête susvisée, et seront accessibles sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/creation-parking-Theoule>

Pendant la durée de l'enquête, une version numérique du dossier d'enquête sera consultable en permanence sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/creation-parking-Theoule>

Mme le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public en mairie de Théoule-sur-Mer, 1, place du Général Bertrand, 06590 Théoule-sur-Mer, aux horaires de permanence suivants :

Vendredi 8 décembre 2023 de 09h à 12h et de 13h30 à 16h

Samedi 16 décembre 2023 de 09h à 12h

Mercredi 3 janvier 2024 de 9h à 12h

Vendredi 12 janvier 2024 de 09h à 12h et de 13h30 à 16h

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au préfet des Alpes-Maritimes le dossier d'enquête et le registre assortis de son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Théoule-sur-Mer, 1, place du Général Bertrand, 06590 Théoule-sur-Mer pour y être tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ce document pourra également être consulté dans les mêmes conditions de délai, sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/creation-parking-Theoule>

Mme le commissaire enquêteur fera parvenir une copie de ces mêmes documents à Mme la Présidente du tribunal administratif de Nice.

COLLECTIVITÉS, SOYEZ AU PLUS PROCHE DE VOS CONCITOYENS



Publiez vos concertations, avis d'informations, enquêtes publiques, réunions, bien vacants... dans la page locale de votre commune.

nice-matin var-matin

Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

VENTES & APPELS D'OFFRES

des Mandataires Judiciaires & Commissaires de Justice

SCP EZAVIN – THOMAS - Administrateurs Judiciaires

RECHERCHE CANDIDAT REPRENEUR

RESTAURANT RAPIDE À CANNES

ENSEIGNE «JOUR»

Superficie du local : 132 m²

Personnels : 1 salarié en CDI

C.A. au 31/08/2023 : 188.549 €

Délai de remise des offres :

le 5 janvier 2024 avant 16 heures

ECRIRE à SCP EZAVIN-THOMAS, Administrateur judiciaire,
assistante@etude-aj.fr - Réf dossier N°1994 / DD

1224V010

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

DES COMMISSAIRES-PRISEURS JUDICIAIRES



Maître Nadia BARATTERO

Commissaire de Justice section Commissaire-Preneur Judiciaire
12 Avenue des Acacias - 06500 MENTON - Tél : 04 93 57 58 57
nadia.barattero@commissaire-justice.fr



A la requête de Maître Jean-Patrick FUNEL, membre de la SELARL FUNEL ET ASSOCIES, Mandataire Judiciaire 54 rue Gioffredo 06000 NICE, suite à la liquidation judiciaire en date du 6 Juillet 2023 de l'EURL SARL ISABELLE TYSIAC immatriculée au RCS de NICE sous le numéro 914 937 917 et en vertu d'une ordonnance de vente de Madame le Juge Commissaire en date du 19 octobre 2023.

JEUDI 21 DECEMBRE 2023 A 10H00 SUR PLACE

18 Avenue de la République 06300 NICE

FONDS DE COMMERCE

«D'ACHAT, VENTE, TRANSFORMATION, REPARATION DE LUNETTES OPTIQUES ET SOLAIRES, MATERIEL PHOTOGRAPHIQUE ET ACCESSOIRES, INSTRUMENT D'OPTIQUE ET DE PRECISION, AUDIOPROTHESE ET LENTILLES DE CONTACT, ATELIER DE LUNETTES DE PROTECTION»

connu sous l'enseigne
OPTIQUE ISABELLE

Bail commercial à usage exclusif «d'achat, vente, transformation, réparation de lunettes optiques et solaires, matériel photographique et accessoires, instrument d'optique et de précision audio, prothèse et lentilles de contact, atelier de lunettes de protection» portant sur un local commercial d'angle en rez-de-chaussée d'une superficie de 48 m² environ, d'un appartement au 1er étage composé de 3 pièces, cuisine et WC, d'une cave au sous-sol ainsi que d'un local situé au rez-de-chaussée dans la cour de l'immeuble.

Mise à prix : **20.000 €**

Le fonds de commerce comprend les éléments incorporels (enseigne, clientèle, achalandage, droit au bail) et les éléments corporels (matériels d'exploitation) pour 1 750 Euros. **L'adjudicataire du fonds de commerce devra obligatoirement acquérir en sus le stock de lunettes optiques et solaires** valorisé à la somme toutes taxes comprises de 2 000 Euros (cf. conditions au cahier des charges).

Visites : **Mardi 05 décembre 2023 de 11h à 12h**

CAHIER DES CHARGES : peut être demandé à l'adresse cession@barattero.fr ou consulté à l'Etude de Maître BARATTERO sur rendez-vous et lors de la visite.

CONDITIONS POUR ENCHERIR : l'enregistrement est obligatoire sur rendez-vous avant le **mardi 19 décembre 2023 à 16 heures** muni notamment d'un **chèque de banque de 5 000 Euros** établi à l'ordre de **Maître Nadia BARATTERO** et d'un document mentionnant le titulaire du compte sur lequel est débité le chèque de banque qui devra impérativement être au nom de l'enchérisseur ou par virement.

CONDITIONS DE PAIEMENT : dès l'adjudication prononcée, paiement COMPTANT du prix, des frais légaux (14,28 % TTC en sus des enchères), des frais préalables et post-vente.

OPPOSITIONS : chez Maître Jean-Patrick FUNEL, membre de la SELARL FUNEL ET ASSOCIES, domicilié à Nice (06000) 54 rue Gioffredo seul habilité à les recevoir.

1224V008

ENTREPRENEURS, PROFESSIONNELS JURIDIQUES & COMPTABLES

Passez votre annonce légale en ligne

et recevez immédiatement **ATTESTATION & FACTURE**

Alpes-Maritimes et toute la France

ESPACE PRO tribuca.net

APPELS D'OFFRES



21 boulevard du 8 mai 1945
06730 Saint André de La Roche

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SERVICES

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : SIVOM
Val de Banquière (06)

Numéro national d'identification :
Type : SIRET - N° : 24060040300010
Code postal / Ville : 06730 Saint André de La Roche

Groupement de commandes : Non
Section 2 : Communication
Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur :
<https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation :
MOE ext cr SMV

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Mme RAVESE Emilie -
Tél : +33 493277130
Mail : eravese@sadlr.fr

Section 3 : Procédure
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : - une formulaire DC1 ou équivalent

Capacité économique et financière : - un formulaire DC2 ou équivalent
- preuve d'une assurance pour risques professionnels

Capacités techniques et professionnelles : -Références (avec photos) des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.

- Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du contractant lui-même
- Certificats de qualifications professionnelles, et tout moyen de preuve équivalent

Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limite de réception des plis : **Lundi 11 décembre 2023 - 16 :45**

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Critères d'attribution : voir règlement de consultation

Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : **Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une extension de la crèche de Saint Martin du Var**

Classification CPV : 71000000
Type de marché : Services

Lieu principal d'exécution : 3 avenue Pasteur 06670 Saint Martin du Var

La consultation comporte des tranches : Non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloté : Non
Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Oui
Détails sur la visite : Prendre contact avec M. Gil BERMOND au 07.87.83.92.96

Date d'envoi du présent avis :
17 novembre 2023

1224A055



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Objet : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'équipements sportifs et de loisirs au Mont-Gros
Organisme qui passe le marché : Commune de La Gaude - Mairie de La Gaude, 6 rue Louis Michel Féraud, 06610 LA GAUDE - Tél : 04.93.59.41.41
Pouvoir adjudicateur : Commune de La Gaude

Procédure de passage : Marché à Procédure Adaptée

Lieu d'exécution : Site du Mont Gros, Route de Saint-Laurent à La Gaude (06610)

Personne à contacter : Service de la Commande publique - 04.93.59.41.50

Pièces à fournir :
Dossier de candidature :
- Lettre de candidature DC1,
- Déclaration du candidat DC2,
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations prouvant que vous avez satisfait à vos obligations fiscales, au 31/12/N-1,

- Le cas échéant, la liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à autorisation de travail. Cette liste, doit préciser pour chaque salarié : sa date d'embauche, sa nationalité et le type et numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail (art. D8254-2 du Code du travail),

- Copie du ou des jugements en cas de redressement judiciaire,
- RIB,
- Attestation d'assurance civile,
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global des trois dernières années disponibles,
- Attestations d'assurances,
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner,
- Déclaration indiquant les effectifs et l'importance du personnel d'encadrement,
- Kbis,
- Liste des principales prestations réalisées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Dossier de l'offre :
- L'Acte d'engagement dûment rempli, ATTR11

- La DPGF, complétée,
- Le Mémoire technique du candidat permettant d'évaluer la valeur technique de l'offre : moyens humains, note d'intention démontrant la compréhension du projet et appréhendant sa complexité, méthodologie proposée pour l'opération, cohérence des moyens mis en œuvre au regard du planning prévisionnel envisagé et méthodologie proposée, expériences similaires).

Retrait des dossiers :
Le dossier est mis à disposition des candidats sur le profil acheteur www.marches-securises.fr sous la référence : **LAGAUDE_06_20231120W2_01**

Les offres seront exclusivement déposées par voie électronique.

Critères de jugement :
- Valeur technique (60 pts)
- Prix des prestations (40 pts)
Durée du contrat : marché ordinaire

Délais de validité des offres : **120 jours**.
Date limite de réception des offres : **mardi 12 décembre 2023**.

1224A126

ENQUETES PUBLIQUES



COMMUNE DE
VILLENEUVE LOUBET

2EME AVIS D'ENQUETE
PUBLIQUE

Prescrivant l'enquête publique relative à la modification de droit commun n° 7 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de VILLENEUVE-LOUBET

Par arrêté n° ARR2023-745 en date du 27 octobre 2023 le Maire de Villeneuve Loubet a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification de droit commun n° 7 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 26 septembre 2013, modifié le 17 mars 2015, le 11 février 2016, le 30 juin 2016, le 25 septembre 2018 et le 29 septembre 2021. A l'issue de l'enquête publique la modification n° 7 du Plan Local d'Urbanisme sera soumise au Conseil Municipal pour approbation.

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) Provence Alpes- Côte d'Azur a rendu son avis en date du 18 octobre 2023 sur l'évaluation environnementale commune du projet. Cet avis, joint au dossier d'enquête, est également consultable sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence Alpes-Côte d'Azur (DREAL PACA) : www.paca.developpement-durable.gouv.fr.

Madame Marie-Claude CHAMBOREDON, Docteur en sociologie, consultante en retraite, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, et Madame Claude COHEN, en qualité de Commissaire enquêteur suppléant, par décision du Tribunal Administratif de Nice en date du 22 septembre 2023.

L'enquête se déroulera du **20 novembre 2023 à 8h30 au 22 décembre 2023 à 17h00** au service urbanisme, situé 2 Avenue des Rives à Villeneuve-Loubet, du lundi au vendredi de 8 h30 à 12h et de 14h00 à 17h dans les conditions d'accueil du service (sur rendez-vous préalable pris au 04.92.13.44.08 ou par e-mail à l'adresse suivante : raf.urbanisme@villeneuveloubet.fr).

Pendant la durée de l'enquête, un dossier en version numérique sera consultable gratuitement sur un poste informatique mis à disposition du public aux conditions, jours et horaires précités.

Pendant cette même période, une version numérique du dossier d'enquête publique sera consultable 7 jours/7 et 24h/24 sur le site internet de la Commune de VILLENEUVE LOUBET : www.villeneuveloubet.fr/urbanisme.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier de modification n° 7 du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête, ou adressées par voie électronique à raf.urbanisme@villeneuveloubet.fr et par écrit à :

Madame le commissaire enquêteur, Modification n°7 du PLU
Hôtel de Ville Place de la République
06270 VILLENEUVE LOUBET

Les observations adressées par courrier postal ou électronique devront parvenir au commissaire enquêteur dans les délais de l'enquête, soit au plus tard le 22 décembre à 17h00.

Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations sur un registre d'enquête complémentaire, au **Pôle Culturel Auguste Escoffier (salle d'action culturelle)**, 30 allée Simone Veil, 06270 VILLENEUVE LOUBET :

- **Lundi 20 novembre 2023** de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

- **Vendredi 8 décembre 2023** de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

- **Vendredi 22 décembre 2023** de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Son rapport et ses conclusions, lesquels seront remis dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête publique au maire de Villeneuve Loubet, seront tenus à la disposition du public au service urbanisme pendant 1 an.

Les demandes d'informations sur le dossier de Modification n° 7 peuvent être formulées auprès de Madame Isabelle CROUZET, Chef du service Urbanisme au 04 92 13 44 08 ou par voie électronique à raf.urbanisme@mairie-villeneuveloubet.fr.

Le Maire.

1224A002

PROFESSIONNELS JURIDIQUES & COMPTABLES

GÉREZ VOS ANNONCES LÉGALES SUR tribuca.net



Pour créer votre compte
ou tout autre renseignement :
annonceslegales@tribuca.legal
04 92 17 55 00

mon espace juridique



France
entière



service
24h/24



historiques devis /
attestations / factures

Appels d'offres

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2023 à 0,183 € HT pour les Alpes-Maritimes.

Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire.

Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

▼ Avis d'Appels



APPEL DE CANDIDATURES

Publication effectuée en application des articles L 143-7-2 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La SAFER Provence Alpes Côte d'Azur attribue par rétrocession, échange, substitution tout ou partie des biens suivants :

Ref. AS 06 21 0223 01 (ALG) Libre (Avec bâtiment)
 Ilonse : 4 ha 69 a 11 ca - '522 zhe de cremat': BR-274[272]-276[272] - 'De cremat': BR-266[262]
 Nice : 15 a 35 ca - '522 zhe de cremat': BR-274[272]-276[272] - 'De cremat': BR-266[262]
 Urbanisme : PLUm Ac et UFc5 - PPR Bleu

Ref. AP 06 23 0230 01 (ALG) Libre
 Nice : 12 a 06 ca - '522 zhe de cremat': BR-277[272]
 Urbanisme : PLUm Ac et UFc5 - PPR Bleu

Ref. AS 06 22 0315 01 (LR) Loué par bail rural sur toute la surface
 Sigale : 3 ha 51 a 14 ca - 'La plana': B-42-53 - 'Le haut du clauuz': D-235-236 - 'Les clots': B-4-8

Urbanisme : Carte communale - non constructible

Les personnes intéressées devront faire connaître leur candidature par écrit (merci de préciser son n° de téléphone) AU PLUS TARD LE 19 novembre 2023 à l'adresse ci-dessous ou des compléments d'information pourront être obtenus : SAFER Provence Alpes Côte d'Azur, NICE LEADER - Immeuble APPOLO, Bât A - 5ème Étage 84 - 88 Av. Valéry Giscard d'Estaing CS 93254 06205 Nice Cedex 3 (Tél : 04.88.78.00.06).

Posté à Nice, le 31 octobre 2023.

Légales

▼ Avis d'Enquêtes

COMMUNE DE VILLENEUVE-LOUBET

1ER AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Prescrivant l'enquête publique relative à la modification de droit commun n° 7 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de VILLENEUVE-LOUBET

Par arrêté n° AR2023-745 en date du 27 octobre 2023 le Maire de Villeneuve Loubet a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification de droit commun n° 7 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 26 septembre 2013, modifié le 17 mars 2015, le 11 février 2016, le 30 juin 2016, le 25 septembre 2018 et le 29 septembre 2021.

À l'issue de l'enquête publique la modification n° 7 du Plan Local d'Urbanisme sera soumise au Conseil Municipal pour approbation.

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Provence-Alpes-Côte d'Azur a rendu son avis en date du 18 octobre 2023 sur l'évaluation environnementale commune du projet. Cet avis, joint au dossier d'enquête, est également consultable sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur (DREALPACA) : www.paca.developpement-durable.gouv.fr.

Madame Marie-Claude CHAMBOREDON, Docteur en sociologie, consultante en retraite, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, et Madame Claude COHEN, en qualité de Commissaire enquêteur suppléant, par décision du Tribunal Administratif de Nice en date du 22 septembre 2023.

L'enquête se déroulera du 20 novembre 2023 à 8 h 30 au 22 décembre 2023 à 17 h 00 au service urbanisme, situé 2, avenue des Rives à Villeneuve-Loubet, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 dans les conditions d'accueil du service (sur rendez-vous préalable pris au 04.92.13.44.00 ou par e-mail à l'adresse suivante : raf.urbanisme@villeneuve-loubet.fr).

Pendant la durée de l'enquête, un dossier en version numérique sera consultable gratuitement sur un poste informatique mis à disposition du public aux conditions, jours et horaires précités. Pendant cette même période, une version numérique du dossier d'enquête publique sera consultable 7 jours/7 et 24h/24 sur le site internet de la Commune de Villeneuve Loubet : www.villeneuve-loubet.fr/urbanisme.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier de modification n° 7 du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête, ou adressées par voie électronique à raf.urbanisme@villeneuve-loubet.fr, et par écrit à :

Madame le commissaire enquêteur, Modification n°7 du PLU
 Hôtel de Ville Place de la République 06270 Villeneuve Loubet

Les observations adressées par courrier postal ou électronique devront parvenir au commissaire enquêteur dans les délais de l'enquête, soit au plus tard le 22 décembre à 17 h 00. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations sur un registre d'enquête complémentaire, au Pôle Culturel Auguste Escoffier (salle d'action culturelle), 30, allée Simone Veil, 06270 Villeneuve Loubet :

- Lundi 20 novembre 2023 de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00
 - Vendredi 8 décembre 2023 de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00
 - Vendredi 22 décembre 2023 de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Son rapport et ses conclusions, lesquels seront remis dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête publique au maire de Villeneuve Loubet, seront tenus à la disposition du public au service urbanisme pendant 1 an.

Les demandes d'informations sur le dossier de Modification n° 7 peuvent être formulées auprès de Madame Isabelle CROUZET, Chef du service urbanisme au 04 92 13 44 00 ou par voie électronique à raf.urbanisme@mairie-villeneuve-loubet.fr. Le Maire.

VOS SUPPORTS HABILITÉS POUR LES ANNONCES LÉGALES ET MARCHÉS PUBLICS



Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

Annonces légales

nice-matin
Vendredi 3 novembre 2023

28



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES
 DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
 COMMUNE DE VILLENEUVE-LOUBET

PREMIER AVIS

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA DÉCLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VILLENEUVE-LOUBET CONCERNANT LA RÉALISATION DU CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ (CEF) DENOMME « CENTRE JENNY-LEFEBVRE », DANS LE QUARTIER DE LA BERMONE, SUR LE SITE DIT DE « L'ERMITAGE PARTIE NORD - CHEMIN DES HAUTES-GINESTIÈRES »

Par arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2023, le préfet des Alpes-Maritimes informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Villeneuve-Loubet à l'ouverture d'une enquête publique pour la déclaration de projet valant mise en compatibilité n°2 du P.L.U. de Villeneuve-Loubet en vue de la réalisation du centre éducatif fermé dénommé « Centre Jenny-Lefebvre » dans le quartier de la Bermone sur le site « Ermitage partie Nord - chemin des Hautes Ginstières ». Conformément à l'article L.153-54 du code de l'urbanisme, l'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence. Conformément à l'article L.153-54 du code de l'urbanisme, l'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence. Cette enquête publique sera conduite en application du chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 à L.123-18 et les articles R.123-1 à R.123-24 définissant et organisant la procédure des enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement.

La personne responsable du projet est :

L'État - Ministère de la Justice - Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est

158A rue du Rouet, CS 1008, 13295 Marseille Cedex 08

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Provence-Alpes-Côte d'Azur a rendu son avis en date du 18 octobre 2023 sur l'évaluation environnementale commune du projet. Cet avis, joint au dossier d'enquête, est également consultable sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur (DREAL PACA) : www.paca.developpement-durable.gouv.fr.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre État membre de l'Union Européenne. L'enquête publique se déroulera :

du lundi 20 novembre 2023 à 8h30 au vendredi 22 décembre 2023 à 17h00 inclus (soit 33 jours consécutifs)

au service urbanisme de la commune de Villeneuve Loubet (2 avenue des Rives)

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquêtes seront déposés au siège de l'enquête publique précité, pendant toute la durée de l'enquête publique, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture au public suivants : du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h00 et de 14h00 à 17h00, uniquement sur rendez-vous pris par téléphone au 04.92.13.44.00 ou au 04.92.13.44.10, ou par e-mail à l'adresse suivante : raf.urbanisme@villeneuve-loubet.fr.

Un accès gratuit au dossier sera garanti par un poste informatique mis à disposition du public à l'adresse et aux horaires d'ouverture précités.

Les pièces du dossier d'enquête publique seront également disponibles pendant toute la durée de l'enquête publique, sur le site internet des services de l'Etat des Alpes-Maritimes, à l'adresse suivante :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Declaration-de-projet-valant-mise-en-compatibilite-DP-MEC>.

Le site internet de la commune de Villeneuve-Loubet assurera un renvoi vers le site internet des services de l'Etat des Alpes-Maritimes.

Pendant toute la durée de l'enquête, des observations et propositions du public pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à disposition du public au siège de l'enquête publique précité, à l'adresse indiquée ci-dessus ou adressées, par correspondance, à l'adresse suivante, avant la date et heure de clôture de l'enquête, le vendredi 22 décembre 2023 à 17h00 :

Monsieur le Commissaire Enquêteur en charge de l'enquête publique relative à la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité n°2 du P.L.U. de Villeneuve-Loubet en vue de la réalisation du centre éducatif fermé « Jenny Lefebvre »
 Mairie - Service Urbanisme de la commune de Villeneuve Loubet
 Place de la République - 06270 Villeneuve Loubet

Des observations écrites pourront également être consignées sur un registre complémentaire mis à disposition du commissaire enquêteur lors de ses permanences.

Les observations écrites pourront également être déposées dans les mêmes conditions de délai, par voie électronique, à l'adresse suivante : ep-dpmevcv-cef@alpesmaritimes.gouv.fr, et seront consultables sur le site internet des services de l'Etat des Alpes-Maritimes précité.

Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

M. Jean-Claude HENQUELIN, Directeur d'établissements sanitaires en retraite, désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le tribunal administratif de Nice le 22 septembre 2023, pour conduire cette enquête publique, recevra le public à l'adresse suivante :

Pôle culturel Auguste Escoffier (salle d'action culturelle)
 30 Allée Simone Veil - 06270 Villeneuve Loubet

Et, selon le calendrier suivant :

Jours	Horaires
Lundi 20 novembre 2023.	De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Vendredi 8 décembre 2023.	De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Vendredi 22 décembre 2023.	De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

M. le Commissaire Enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique pour remettre au Préfet des Alpes-Maritimes son rapport et ses conclusions sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du P.L.U. de Villeneuve-Loubet. Une copie de ses documents sera déposée pour y être consultée, au service urbanisme de la commune de Villeneuve-Loubet, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents pourront également être consultés à la préfecture des Alpes-Maritimes (direction départementale des territoires et de la mer - service aménagement urbanisme et paysages - pôle aménagement et planification) et rendue publique par voie dématérialisée sur le site internet des services de l'Etat des Alpes-Maritimes précité.

Par suite, la déclaration de projet valant mise en compatibilité du P.L.U. de Villeneuve-Loubet sera approuvée par le Préfet des Alpes-Maritimes, après avis sous deux mois du conseil municipal de Villeneuve-Loubet, en application de l'article R 153-17 du code de l'urbanisme.

Fait à Nice, le 25 octobre 2023
 Pour le Préfet,

Le sous-Préfet, secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes
 Signé : Philippe LOOS.

www.nicematin.com

Rubrique SERVICES - Déposez votre annonce
 immobilier | auto-moto-bateau | divers

ou
www.emploi.nicematin.com

Demande d'emploi

Paiement en ligne sécurisé PAYZEN - Offres réservées aux particuliers
nice-matin var-matin monaco-matin



Préfecture des Alpes-Maritimes
 Direction des élections et de la légalité
 Bureau des affaires foncières et de l'urbanisme
 Pôle opérations foncières
 Commune de Thoulou-sur-Mer

2EME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de travaux permettant la réduction de l'agitation résiduelle du plan d'eau du port communal de Thoulou-sur-Mer Dossier avec évaluation environnementale

Conformément à l'arrêté d'ouverture d'enquête du 29 septembre 2023, le préfet des Alpes-Maritimes informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Thoulou-sur-Mer à une enquête publique portant sur :

- une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces et habitats naturels protégés, au titre des articles L411-1 et L411-2 4° du code de l'environnement comprenant une étude d'impact.

- une déclaration portant sur les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) concernant les travaux de réfection nécessaires à la réalisation du projet, au titre des articles L214-1 et suivants et R214-1 du code de l'environnement pour la rubrique 4.1.2.02° de la nomenclature de la loi sur l'eau.

Cette enquête sera conduite en application des articles L123-1 à L123-18 et R123-1 à R123-27 du code de l'environnement sur la procédure et le déroulement des enquêtes publiques portant sur les opérations susceptibles d'affecter l'environnement.

Le projet a pour objectif de réduire l'agitation résiduelle du plan d'eau du port communal de Thoulou-sur-Mer, afin d'améliorer les conditions de sécurité des usagers et des bateaux, ainsi que l'accessibilité au port.

Il consiste dans le prolongement de la digue de protection du port de 12 ml et la création d'un mousoir verticalisé.

L'objectif est de sécuriser les manœuvres des plaisanciers et du navire de la Société nationale de sauvetage en mer et de proposer une alternative d'escabe pour l'accueil des usagers de la Navette Maritime Estérel circulant entre Cannes et Thoulou-sur-Mer.

La destruction de 21 m² d'herbiers de Posidonie en pied de digue consécutive à la réalisation de l'opération, nécessite une demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées floristiques et la mise en place par le maître d'ouvrage de mesures de compensation environnementale. La personne responsable du projet est la commune de Thoulou-sur-Mer, 1, place du Général Bertrand BP 4000106591 Thoulou-sur-Mer Cedex.

La mission régionale d'autorité environnementale Provence-Alpes-Côte d'Azur a rendu son avis sur l'étude d'impact du projet.

Le dossier et le registre d'enquête seront déposés au siège de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'adresse suivante :

www.paca.developpement-durable.gouv.fr

Le dossier d'enquête comprend la description du projet, l'étude d'impact et le résumé non technique, les avis de l'autorité compétente en matière d'environnement, du Conservatoire du littoral, du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel et de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Léris.

Un accès gratuit au dossier sera garanti par un poste informatique mis à disposition du public en mairie de Thoulou-sur-Mer à l'adresse et aux horaires d'ouverture précités.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra déposer ses observations :

- sur le registre d'enquête papier déposé en mairie de Thoulou-sur-Mer,
 - par voie électronique à l'adresse suivante : pref-thouleport@alpes-maritimes.gouv.fr,
 - par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Thoulou-sur-Mer à l'adresse sus mentionnée, pour être annexées au registre.

Les observations écrites devront lui parvenir avant la date de clôture de l'enquête, soit le 1er décembre 2023 à 16h30.

Ces observations électroniques seront consultables sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes à l'adresse suivante : www.alpes-maritimes.gouv.fr

rubriques : publications/enquêtes-publiques/protection de l'environnement.
 Par décision de la présidente du tribunal administratif, Mme Fanny Azañ-Bruhlet a été désignée pour diligenter cette enquête.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les observations du public en mairie de Thoulou-sur-Mer au service maritime, dans les conditions suivantes :

- lundi 30 octobre 2023 de 9h à 12h
 - lundi 6 novembre 2023 de 9h à 12h
 - lundi 20 novembre 2023 de 9h à 12h
 - vendredi 1er décembre 2023 de 13h30 à 16h30

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera disponible à la Préfecture des Alpes-Maritimes (direction des élections et de la légalité - bureau des affaires foncières et de l'urbanisme/pôle opérations foncières) et transmise à la mairie de Thoulou-sur-Mer pour y être tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Ces documents seront également consultables dans les mêmes conditions de délai, sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes à l'adresse précitée.

Toute personne peut sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

À l'issue de l'enquête, le préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces et habitats naturels protégés et sur la déclaration au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques.

Fait à Nice, le 29 septembre 2023
 Pour le Préfet,
 Le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes
 Signé : Philippe LOOS

Communes de Nice, Saint-Laurent-du-Var et Cagnes-sur-Mer

▼ Avis Administratifs



PROJET DE CRÉATION DE LA LIGNE 4 DU TRAMWAY SOUMIS À ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE AUTORITÉ EXPROPRIANTE : LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Avis d'affichage de déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain

Par arrêté préfectoral du 26 octobre 2023 ont été déclarés d'utilité publique, au bénéfice de la Métropole Nice Côte d'Azur, les travaux de création de la ligne 4 du tramway emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans les Alpes-Maritimes et affiché pendant un mois dans les mairies de Nice, Saint-Laurent-du-Var et Cagnes-sur-Mer et au siège de la Métropole Nice Côte d'Azur, en application des dispositions de l'article R153-21 du code de l'urbanisme.

Les annexes de l'arrêté et le dossier de déclaration d'utilité publique comprenant l'étude d'impact et les avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Provence-Alpes-Côte d'Azur, ainsi que les dossiers de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain sont consultables auprès des services de la préfecture des Alpes-Maritimes et de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Fait à Nice le, 26 octobre 2023
 Pour le Préfet, le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes
 Signé : Philippe LOOS.

Nous recommandons à nos annonceurs de bien vouloir être assez aimables de répondre aux lettres courtoisement rédigées ou, si cela leur est matériellement impossible, de renvoyer à leurs correspondants les documents ou photos qui auraient pu leur être confiés.

ARRETES ET AVIS

AVIS AU PUBLIC

PROJET DE CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE A NICE L'ARIANE

Mme GHOUAME, gérante des pompes funèbres EL SALEME, située au 27 Emile Ripert 06300 Nice. Envisage la réalisation d'une chambre funéraire, située au 27 Emile Ripert 06300 Nice. La partie publique comprend : - 1 hall d'accueil 20 m2 - 1 sanitaire pour PMR 18 m2 - 1 salon de présentation 20 m2 La partie technique comprend : - 1 salle de préparation de 18 m2 - 1 chambre froide comprenant 2 cases réfrigérées - 1 vestiaire / sanitaire pour le personnel La partie publique est séparée intégralement de la partie technique. Les horaires d'ouverture au public seront : 9H00-12H00 14H00-18H00 La date envisagée d'ouverture au public est le 25/12/2023

1221A009

ENQUETES PUBLIQUES



PREMIER AVIS

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

COMMUNE DE VILLENEUVE-LOUBET

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA DÉCLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VILLENEUVE-LOUBET CONCERNANT LA RÉALISATION DU CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ (CEF) DENOMME « CENTRE JENNY-LEFEBVRE », DANS LE QUARTIER DE LA BERMONE, SUR LE SITE DIT DE « L'ERMITAGE PARTIE NORD – CHEMIN DES HAUTES-GINESTIERES »

Par arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2023, le préfet des Alpes-Maritimes informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Villeneuve-Loubet à l'ouverture d'une enquête publique pour la déclaration de projet valant mise en compatibilité n°2 du P.L.U. de Villeneuve-Loubet en vue de la réalisation du centre éducatif fermé dénommé «Centre Jenny-Lefebvre» dans le quartier de la Bermone sur le site «Ermitage partie Nord – chemin des Hautes Ginstières». Conformément à l'article L.153-54 du code de l'urbanisme, l'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence. Cette enquête publique sera conduite en application du chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 à L.123-18 et les articles R.123-1 à R.123-24 définissant et organisant la procédure des enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement. La personne responsable du projet est : **L'Etat - Ministère de la Justice - Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est** 158A rue du Rouet, CS 1008, 13295 Marseille Cedex 08. La mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) Provence Alpes-Côte d'Azur a rendu son avis en date du 18 octobre 2023 sur l'évaluation environnementale commune du projet. Cet avis, joint au dossier d'enquête, est également consultable sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence Alpes-Côte d'Azur (DREAL PACA) : www.paca.developpement-durable.gouv.fr. Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre Etat membre

de l'Union européenne. L'enquête publique se déroulera : **du lundi 20 novembre 2023 à 8h30 au vendredi 22 décembre 2023 à 17h00 inclus (soit 33 jours consécutifs) au service urbanisme de la commune de Villeneuve Loubet (2 avenue des Rives)**. Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête seront déposés au siège de l'enquête publique précitée, pendant toute la durée de l'enquête publique, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture au public suivants : du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h00 et de 14h00 à 17h00, uniquement sur rendez-vous pris par téléphone au 04.92.13.44.08 ou au 04.92.13.44.10, ou par e-mail à l'adresse suivante : raf.urbanisme@villeneuveloubet.fr. Un accès gratuit au dossier sera garanti par un poste informatique mis à disposition du public à l'adresse et aux horaires d'ouverture précités. Les pièces du dossier d'enquête publique seront également disponibles pendant toute la durée de l'enquête publique, sur le site internet des services de l'Etat des Alpes-Maritimes, à l'adresse suivante : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Declaration-de-projet-valant-mise-en-compatibilite-DP-MEC>. Le site internet de la commune de Villeneuve-Loubet assurera un renvoi vers le site internet des services de l'Etat des Alpes-Maritimes. Pendant toute la durée de l'enquête, des observations et propositions du public pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à disposition du public au siège de l'enquête publique précitée, à l'adresse indiquée ci-dessus ou adressées, par correspondance, à l'adresse suivante, avant la date et heure de clôture de l'enquête, le vendredi 22 décembre 2023 à 17h00 : Monsieur le Commissaire Enquêteur en charge de l'enquête publique relative à la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité n°2 du P.L.U. de Villeneuve-Loubet en vue de la réalisation du centre éducatif fermé «Jenny Lefebvre» **Mairie - Service Urbanisme de la commune de Villeneuve Loubet** Place de la République 06270Villeneuve-Loubet Des observations écrites pourront également être consignées sur un registre complémentaire mis à disposition du commissaire enquêteur lors de ses permanences. Les observations écrites pourront également être déposées dans les mêmes conditions de délai, par voie électronique, à l'adresse suivante : ep-dpmev1-cef@alpes-maritimes.gouv.fr et seront consultables sur le site internet des services de l'Etat des Alpes-Maritimes précité. Ces observations seront annexées au registre d'enquête. **M. Jean-Claude HENNEQUIN, Directeur d'établissements sanitaires en retraite, désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le tribunal administratif de Nice le 22 septembre 2023, pour conduire cette enquête publique, recevra le public à l'adresse suivante :** **Pôle culturel Auguste Escoffier (salle d'action culturelle)** 30 Allée Simone Veil 06270 Villeneuve-Loubet Et, selon le calendrier suivant : **Lundi 20 novembre 2023 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00** **Vendredi 8 décembre 2023 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00** **Vendredi 22 décembre 2023 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00** M. le Commissaire Enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique pour remettre au Préfet des Alpes-Maritimes son rapport et ses conclusions sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du P.L.U. de Villeneuve-Loubet. Une copie de ses documents sera déposée pour y être consultée, au service urbanisme de la commune de Villeneuve-Loubet, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents pourront également être consultés à la préfecture des Alpes-Maritimes (direction départementale des territoires et de la mer - service aménagement urbanisme et paysages - pôle aménagement et planification) et rendue publique par voie dématérialisée sur le site internet des services de l'Etat des Alpes-Maritimes précité. Par suite, la déclaration de projet valant mise en compatibilité du P.L.U. de Villeneuve-Loubet sera approuvée par le Préfet des Alpes-Maritimes, après avis sous deux mois du conseil municipal de Villeneuve-Loubet, en application de l'article R 153-17 du code de

l'urbanisme. **Fait à Nice, le 25 octobre 2023**
Pour le Préfet,
Le sous-Préfet,
secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes
Signé : Philippe LOOS

1221A027



Commune de THEOULE-SUR-MER

Projet de travaux permettant la réduction de l'agitation résiduelle du plan d'eau du port communal de Théoule-sur-Mer

Dossier avec évaluation environnementale

2ND AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Conformément à l'arrêté d'ouverture d'enquête du 29 septembre 2023, le préfet des Alpes-Maritimes informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Théoule-sur-Mer à une enquête publique portant sur : - une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces et habitats naturels protégés, au titre des articles L411-1 et L411-2 4° du code de l'environnement comprenant une étude d'impact, - une déclaration portant sur les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) concernant les travaux de réfection nécessaires à la réalisation du projet, au titre des articles L214-1 et suivants et R214-1 du code de l'environnement pour la rubrique 4.1.2.0 2° de la nomenclature de la loi sur l'eau. Cette enquête sera conduite en application des articles L123-1 à L123-18 et R123-1 à R123-27 du code de l'environnement sur la procédure et le déroulement des enquêtes publiques portant sur les opérations susceptibles d'affecter l'environnement. Le projet a pour objectif de réduire l'agitation résiduelle du plan d'eau du port communal de Théoule-sur-Mer, afin d'améliorer les conditions de sécurité des usagers et des bateaux, ainsi que l'accessibilité au port. Il consiste dans le prolongement de la digue de protection du port de 12 ml et la création d'un mûsoir verticalisé. L'objectif est de sécuriser les manœuvres des plaisanciers et du navire de la Société nationale de sauvetage en mer et de proposer une alternative d'escalpe pour l'accueil des usagers de la Navette Maritime Estérel circulant entre Cannes et Théoule-sur-Mer. La destruction de 31 m² d'herbiers de Posidonie en pied de digue consécutive à la réalisation de l'opération, nécessite une demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées floristiques et la mise en place par le maître d'ouvrage de mesures de compensation environnementale. La personne responsable du projet est la commune de Théoule-sur-Mer 1, place du Général Bertrand BP 40001 06591 Théoule-sur-Mer cedex. La mission régionale d'autorité environnementale Provence Alpes-Côte d'Azur a rendu son avis sur l'étude d'impact du projet. Cet avis est consultable sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence Alpes Côte d'Azur à l'adresse suivante : www.paca.developpement-durable.gouv.fr. Le dossier d'enquête comprend la description du projet, l'étude d'impact et le résumé non technique, les avis de l'autorité compétente en matière d'environnement, du Conservatoire du littoral, du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel et de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins. Le dossier et le registre d'enquête seront déposés en mairie de Théoule-sur-Mer pendant 33 jours consécutifs du **lundi 30 octobre au vendredi 1er novembre 2023 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de la mairie soit **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h de 13h30 à 16h30**. Les pièces techniques du dossier d'enquête seront également consultables sur le site internet de la mairie de Théoule-sur-Mer, à l'adresse suivante : <https://theoule-sur-mer.fr/onglet-mairie-rubrique-enquete-publique>. Un accès gratuit au dossier sera garanti par un poste informatique mis à disposition du public en mairie de Théoule-sur-Mer à l'adresse et aux horaires d'ouverture précités. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra déposer ses observations :

- sur le registre d'enquête papier déposé en mairie de Théoule-sur-Mer, - par voie électronique à l'adresse suivante : pref-theouleport@alpes-maritimes.gouv.fr - par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Théoule-sur-Mer à l'adresse susmentionnée, pour être annexées au registre. Les observations écrites devront lui parvenir avant la date de clôture de l'enquête, soit le 1er décembre 2023 à 16h30. Ces observations électroniques seront consultables sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes à l'adresse suivante : www.alpes-maritimes.gouv.fr/rubriques/publications/enquetes-publiques/protection-de-l-environnement. Par décision de la présidente du tribunal administratif, Mme Fanny Azan-Brulhet a été désignée pour diligenter cette enquête. Le commissaire enquêteur recevra personnellement les observations du public en mairie de Théoule-sur-Mer au service maritime, dans les conditions suivantes : - **lundi 30 octobre 2023 de 9h à 12h** - **lundi 6 novembre 2023 de 9h à 12h** - **lundi 20 novembre 2023 de 9h à 12h** - **vendredi 1er décembre 2023 de 13h30 à 16h30** A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera disponible à la Préfecture des Alpes-Maritimes (direction des élections et de la légalité - bureau des affaires foncières et de l'urbanisme/pôle opérations foncières) et transmise à la mairie de Théoule-sur-Mer pour y être tenue à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables dans les mêmes conditions de délai, sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes à l'adresse précitée. Toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête. A l'issue de l'enquête, le préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces et habitats naturels protégés et sur la déclaration au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques. **Fait à Nice, le 29 septembre 2023**
Pour le Préfet,
Le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes
Signé : Philippe LOOS

1221A001



Direction départementale des territoires et de la mer

2ème AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Levens

Projet de création d'un parc photovoltaïque

Maître d'ouvrage : Société Monégasque de l'Électricité et du Gaz (SMEG)

Le préfet des Alpes-Maritimes, informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Levens, conformément à l'arrêté préfectoral ARRÊTÉ DDTM-SAUP N° 2023-85, à une enquête publique dans le cadre de l'instruction d'une demande de permis de construire PC N°00607522J0012, au titre du code de l'urbanisme, comportant une évaluation environnementale. Le projet est situé au Mont Arpasse, à Levens (06670). Il est initié par la Société Monégasque de l'Électricité et du Gaz (SMEG), dont le siège social est situé au 10 avenue de Fontvieille, à Monaco (98000). Il s'agit d'un projet de création d'un parc photovoltaïque ainsi que l'installation de postes de transformation et de citernes. L'aménagement du site sera d'une surface totale de 11,7 Ha. Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie de Levens, 5 place de la République, à Levens (06670). Les pièces du dossier comprenant notamment le dossier de présentation et des documents graphiques, l'étude d'impact et son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage, les autres avis obligatoires, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le

commissaire enquêteur, seront déposés **du lundi 6 novembre 2023 à 8h30 au jeudi 7 décembre 2023 à 16h** en mairie de Levens, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 sauf le mardi de 8h30 à 12 h. Une version numérique du dossier d'enquête publique sera également consultable sur un poste informatique, avec accès gratuit, à la mairie de Levens, aux jours et heures d'ouverture habituels et sur les sites internet : - des services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr> Accueil - onglet Publications/Enquêtes publiques/Levens- création d'un Parc Photovoltaïque. - du Ministère de la transition écologique de consultation des projets soumis à étude d'impact : <https://www.projets-environnement.gouv.fr> Toutes les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à la disposition du public ou adressées par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Levens, 5 place de la République - 06670 Levens, et seront annexées au registre. Ces observations écrites devront parvenir au commissaire-enquêteur avant la date de clôture de l'enquête à savoir le jeudi 7 décembre à 16 h. Les observations écrites pourront également être déposées par voie électronique pendant la durée d'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante : ddtm-photovoltaique-levens@alpes-maritimes.gouv.fr Ces observations déposées par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes. Madame Campana a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique conformément à la décision de la présidente du tribunal administratif de Nice n° E2300016/06 6 du 26/05/2023. Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations du public en mairie de Levens selon le calendrier suivant : - **lundi 13 novembre de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 16 h** - **mercredi 29 novembre de 8h30 à 12 h et de 14h00 à 17h** dans les conditions d'accueil du service (sur rendez-vous préalable pris au 04.92.13.44.08 ou par e-mail à l'adresse suivante : raf.urbanisme@villeneuveloubet.fr). Pendant la durée de l'enquête, un dossier en version numérique sera consultable gratuitement sur un poste informatique mis à disposition du public aux conditions, jours et horaires précités. Pendant cette même période, une version numérique du dossier d'enquête publique sera consultable 7 jours/7 et 24h/24 sur le site internet de la Commune de VILLENEUVE LOUBET : www.villeneuveloubet.fr/urbanisme Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier de modification n° 7 du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête, ou adressées par voie électronique à raf.urbanisme@villeneuveloubet.fr et par écrit à : Madame le commissaire enquêteur, Modification n°7 du PLU Hôtel de Ville Place de la République 06270 VILLENEUVE LOUBET Les observations adressées par courrier postal ou électronique devront parvenir au commissaire enquêteur dans les délais de l'enquête, soit au plus tard le 22 décembre à 17h00. Ces observations seront annexées au registre d'enquête. Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations sur un registre d'enquête complémentaire, au **Pôle Culturel Auguste Escoffier (salle d'action culturelle)**, 30 allée Simone Veil, 06270 VILLENEUVE LOUBET : - **Lundi 20 novembre 2023 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00** - **Vendredi 8 décembre 2023 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00** - **Vendredi 22 décembre 2023 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00** Son rapport et ses conclusions, lesquels seront remis dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête publique au maire de Villeneuve Loubet, seront tenus à la disposition du public au service urbanisme pendant 1 an. Les demandes d'informations sur le dossier de Modification n° 7 peuvent être formulées auprès de Madame Isabelle CROUZET, Chef du service Urbanisme au 04 92 13 44 08 ou par voie électronique à raf.urbanisme@mairie-villeneuveloubet.fr. **Le Maire.**

1221A005

ENTREPRENEURS, PROFESSIONNELS JURIDIQUES & COMPTABLES

Passez votre annonce légale en ligne et recevez immédiatement ATTESTATION & FACTURE
Alpes-Maritimes et tout la France

ESPACE PRO
tribucanet



COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET

1ER AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Prescrivant l'enquête publique relative à la modification de droit commun n° 7 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de VILLENEUVE-LOUBET

Par arrêté n° ARR2023-745 en date du 27 octobre 2023 le Maire de Villeneuve Loubet a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification de droit commun n° 7 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 26 septembre 2013, modifié le 17 mars 2015, le 11 février 2016, le 30 juin 2016, le 25 septembre 2016 et le 29 septembre 2021. A l'issue de l'enquête publique la modification n° 7 du Plan Local d'Urbanisme sera soumise au Conseil Municipal pour approbation. La mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) Provence Alpes-Côte d'Azur a rendu son avis en date du 18 octobre 2023 sur l'évaluation environnementale commune du projet. Cet avis, joint au dossier d'enquête, est également consultable sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence Alpes-Côte d'Azur (DREAL PACA) : www.paca.developpement-durable.gouv.fr. Madame Marie-Claude CHAMBOREDON, Docteur en sociologie, consultante en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et Madame Claude COHEN, en qualité de Commissaire enquêteur suppléant, par décision du Tribunal Administratif de Nice en date du 22 septembre 2023. L'enquête se déroulera du **20 novembre 2023 à 8h30 au 22 décembre 2023 à 17h00** au service urbanisme, situé 2 Avenue des Rives à Villeneuve-Loubet, du lundi au vendredi de 8 h30 à 12h et de 14h00 à 17h dans les conditions d'accueil du service (sur rendez-vous préalable pris au 04.92.13.44.08 ou par e-mail à l'adresse suivante : raf.urbanisme@villeneuveloubet.fr). Pendant la durée de l'enquête, un dossier en version numérique sera consultable gratuitement sur un poste informatique mis à disposition du public aux conditions, jours et horaires précités. Pendant cette même période, une version numérique du dossier d'enquête publique sera consultable 7 jours/7 et 24h/24 sur le site internet de la Commune de VILLENEUVE LOUBET : www.villeneuveloubet.fr/urbanisme Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier de modification n° 7 du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête, ou adressées par voie électronique à raf.urbanisme@villeneuveloubet.fr et par écrit à : Madame le commissaire enquêteur, Modification n°7 du PLU Hôtel de Ville Place de la République 06270 VILLENEUVE LOUBET Les observations adressées par courrier postal ou électronique devront parvenir au commissaire enquêteur dans les délais de l'enquête, soit au plus tard le 22 décembre à 17h00. Ces observations seront annexées au registre d'enquête. Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations sur un registre d'enquête complémentaire, au **Pôle Culturel Auguste Escoffier (salle d'action culturelle)**, 30 allée Simone Veil, 06270 VILLENEUVE LOUBET : - **Lundi 20 novembre 2023 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00** - **Vendredi 8 décembre 2023 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00** - **Vendredi 22 décembre 2023 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00** Son rapport et ses conclusions, lesquels seront remis dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête publique au maire de Villeneuve Loubet, seront tenus à la disposition du public au service urbanisme pendant 1 an. Les demandes d'informations sur le dossier de Modification n° 7 peuvent être formulées auprès de Madame Isabelle CROUZET, Chef du service Urbanisme au 04 92 13 44 08 ou par voie électronique à raf.urbanisme@mairie-villeneuveloubet.fr. **Le Maire.**

1221A058